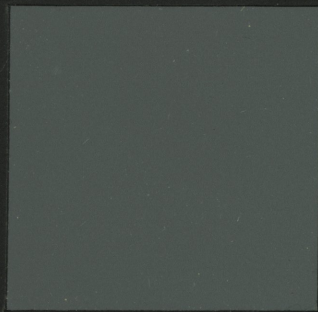
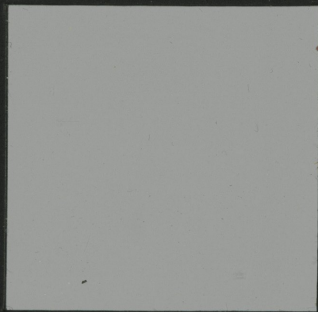
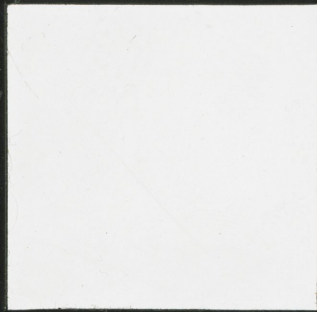
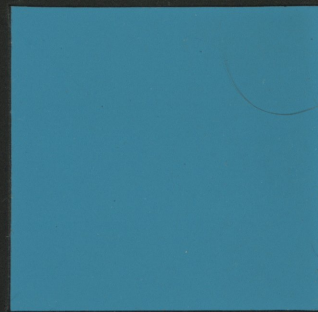
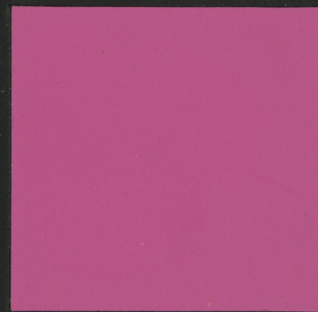
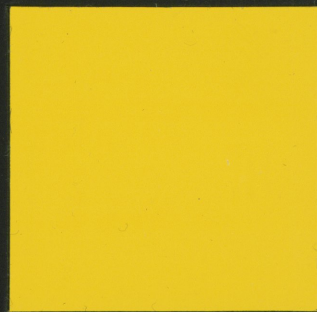
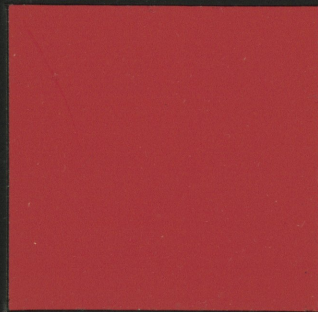
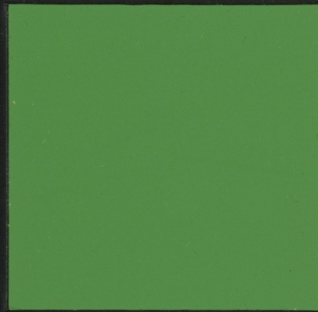
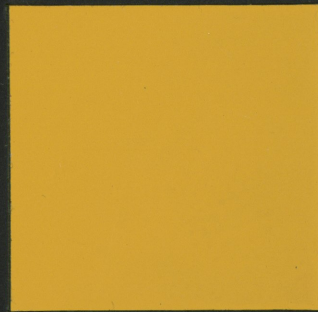
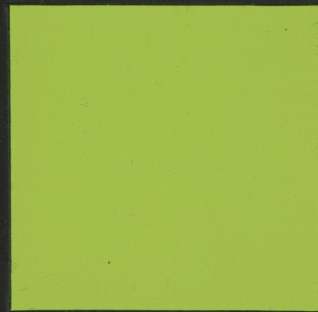
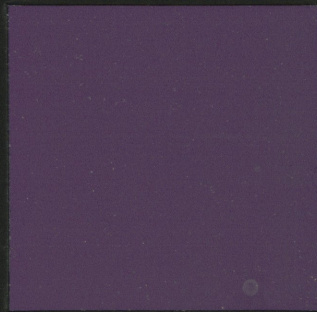
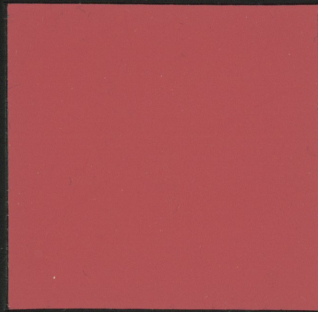
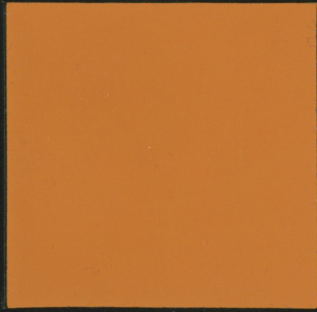
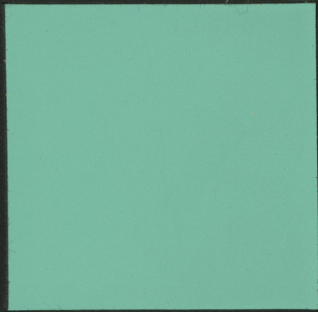
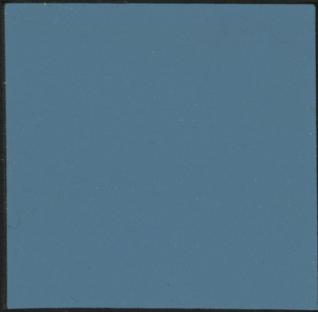
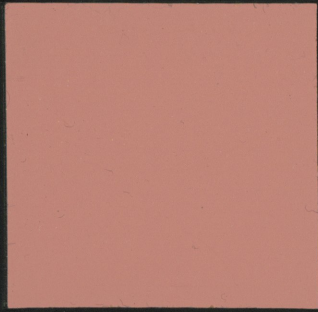
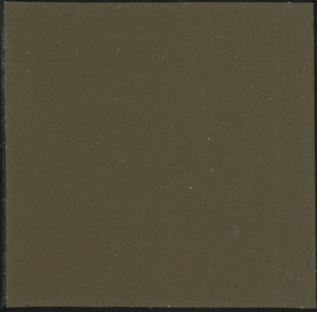
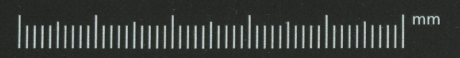


colorchecker CLASSIC



x-rite



5-19 76 1692

11 15545



76

HISTOIRE

LOVRNALIERE

AYant eu ordre de donner les aduis au public de ce qui se passe, selon la verité, qui depuis quelque temps ne paroist plus que desguitée, suiuant la fantaisie de ceux qui la debitent; le tascheray desormais d'y satisfaire tou es les semaines le plus exactement qu'il me sera possible.

Le commence par la ville de Paris, dont l'Etat present fait compassion aux bons François: les maux qu'elle souffre, & la confusion, qui y regne, font assez connoistre qu'elle ne peut iamais estre restablie en son lustre, ny estre heureuse que par la presence de son Roy. Chacun attend que pour se rendre digne de ce bien, elle reprenne sa premiere liberte, & se deliure de ceux qui l'oppiment; afin qu'agissant desormais sans contrainte & suiuant ses propres inclinations elle se soumette sans reserue aux volonte de son Souuerain.

De Paris le 3. de Septembre.

Le 29 du passé il y eust grande Asssemblée de Bourgeois & Paysans aux Augustins, qui allèrent de la au Palais d'Orleans demander l'esloignement des troupes qui empeschent la vendange.

L'Assemblée qui auoit esté remise à Vendredy dernier, en attendant la volonte du Roy touchant les Lettres de Monsieur le Duc d'Orleans à sa Majesté & au Duc d'Anuille, & mesme de celle du Prince de Condé à sa Majesté pour les passe-ports cy-deuant refusez, fut encore remise au lendemain, auquel iour les Princes se trouuerent au Palais, où la lecture de la Responce du Roy à la Lettre de Monsieur le Duc d'Orleans fut faite, & trouuée fort ciuile, mais nō à l'esgard du Prince de Condé, qui y est fort blasme de son procedé, & de l'enury qu'il a

fit des sieurs Barriere & Cugnac en Angleterre, dont il se defendit assez mal, ayant pourtant esté contraint de l'aduouer: mais S. A. R. voyant que le vent du B. réau n'estoit pas fauorable, fit mettre la deliberation à Lundy: pour la Chambre des Cōptes à Mardy, & pour la Cour des Aydes à Mercredy.

Le Samedi dernier du mois les troupes des Princes forties de leur Camp de S. Clou, & Surene, voulurent entrer dans le Faux-bourg S. Marceau pour s'y loger: mais les habitans s'en deffendirent si bien, qu'ils les repousserent avec perte de quelques Bourgeois, & beaucoup plus de l'autre costé.

Ce iour il y eut assemblée du Chapitre Nostre-Dame & autres Communantez, où vne Deputation du Clergé fut resoluë pour leudy vers leurs Majestez.

Lundy au matin la deliberation fut donc continuée où les Princes firent encore leur Declaration qu'ils ne demâdent aucune chose, si on qu'il plaise au Roy d'enuoyer vne amnistie en bonne forme au Parlement, & restabliir les choses au mesme estat qu'elles estoient il y a vian.

L'on a commencé d'opiner, & il y eust plusieurs aduis, les vns alloient à prier S. A. R. d'aller en Cour pour obtenir par la presence l'effet de la Declaration: Les autres, qu'elle seroit priée d'escrire encore vne fois à cette fin: & les autres, qu'on porteroit presentement les armes: qu'on demanderoit leurreté pour la retraite des Troupes estrangeres, & qu'on deputeroit vers la Majesté pour la supplier de venir en cette Ville: mais la deliberation en continuant fut encore remise au lendemain 3. de Septembre.

Ce matin le Parlement assemblé & la deliberation acheuée, il a esté resolu que M. le Duc d'Orleans escriroit à la Majesté pour la tres humblement supplier de donner la paix à son Royaume. Qu'elle seroit remerciée de l'esloignement du Cardinal Mazarin, assésurée que les Princes mettroient les armes bas, & pour se suppliées d'enuoyer route pour la leurreté de la retraite des Troupes estrangeres qui les seruent; le lieu où se retirerōt celles qui sont sous leur nom pour estre employées à son service. Qu'elle fait la bonté d'accorder des passeports pour les Deputez du Parlement & des autres Compagnies, qui seront inuitées de faire le meime, & la Maison de Ville, pour

se rendre auprès d'elle avec sécurité; afin de luy rendre les
submissions de vrais & fidels subiets. Pour conuenir d'une
Amnistie qui porte oubly & pardon des choses passées, en re-
stablissant chacun en mesme estat qu'il estoit auparauant la
guerre, laquelle sera enregistrée en ce Parlement & entous
les autres du Royaume.

Le Cardinal de Rets Chef de la Deputation du Chapitre de
Nostre-Dame, doit demain enuoyer en Cour pour obtenir
passe-ports afin de partir Vendredy pour complimenter leurs
Maieitez, & les supplier de venir à Paris.

De Compiègne le 5. de Septembre.

L'on a icy attendu l'effet des Declarations des Princes, puis
que la cause en a esté ostée par l'esloignement du Cardinal Ma-
zarin, le Roy ne respirant que la paix & le soulagement de
son peuple, en a voulu faire les aduances, en contentant que
son principal Ministre fut esloigné dans vn temps, où il n'y
pouuoit iamais estre forcé. Ce qui auoit donné lieu d'esperer
bien tost l'execution de la Declaration des Princes: mais les
Lettres de M. le Duc d'Orleans au Duc d'Anuille marquent
qu'il y a encore de nouvelles demandes à faire: nonobstant la
Declaration de l'Amnistie generale enuoyee le 25. du passé en
son Parlement à Pontoise pour y estre verifiée, à condition
que les Princes & les subiets du Roy qui sont pres d'eux, pose-
ront les armes trois iours apres la verification. Qu'ils renon-
ceront à tous Traictés & Associations par des actes signez
d'eux, le Prince de Condé faisant mesme remettre es mains
de sa M^{te} dans ce temps les ordres necessaires pour faire
sortir de Senay & autres places les Espagnols, & le reste
contenu en la Declaration.

Le 27. le Courrier de M. le Duc d'Orleans arriua derechef
avec deux Lettres de S. A. R. pour le Roy & le Duc Dan-
uille qui furent bien receues: mais les passeports refusez
pour la seconde fois. Il y auoit vne troisieme du Prince de
Condé au Roy qui ne fut recetie ny ouuerte, mais renuoyee
comme elle auoit esté apportee. Et pour ce que lesdites Let-
tres ont esté imprimees, ie me contenteray d'en donner la sub-
stance au public.

7
Monsieur le Duc d'Orleans par sa lettre au Roy s'estonne qu'apres la sortie du Cardinal Mazarin hors le Royaume, qu'il croyoit aussi tost deuoir causer le calme, Sa Majesté ayt refusé des Passeports; Ce qui luy fait croire que la sincerité de ses intentions luy a esté déguisée, protestant d'estre prest de faire tout ce qu'elle ordonnera, avec esperance qu'apres ces raisons elle luy accordera la permission de pouuoir enuoyer son Cousin le Marechal d'Estampes & le sieur Goulas Secrétaire de ses commandemens.

Les raisons du refus des passeports tirez de la Lettre du Roy pour responce à S. A. R. sont cy-apres deduites.

1. Que sa Majesté croyoit trouuer dans la Lettre de S. A. R. les Declarations qu'elle luy auoit fait demander par celle du Duc d'Anville.

2. Que ceux qui approchent S. A. R. luy font dire que le retour du Cardinal Mazarin a allumé le feu dans le Royaume, qui plus de quatre mois auparauant estoit allumé, & que tout ce que sa Majesté fait à present, n'est que par son conseil. Ce qui fait bien voir qu'on veut encore se seruir de ce pretexte pour continuer les troubles apres son esloignement, comme on s'en est cy-deuant seruy pour les commencer.

3. Que S. A. R. a tasché de faire reconnoistre vn pouuoir sans exemple par toutes les Villes de son Royaume, donné par des Officiers de Iustice, & qui luy auroit esté refusé, si les iournées du 25. de Iuin & du 4. Iuillet (c'est à dire les violences faites au Parlement & à l'Hostel de Ville) ne leur eussent osté toute liberté, dont tout le Royaume a esté scandalisé.

4. Qu'il

4. Qu'il faut des remedes recls, & non des simples paroles pour secourir l'Estat effectiuement sans plus perdre de temps, à donner des nouuelles assurances, qu'on est prest à le faire: sa Majesté ne demandant pas mieux que de retirer son Armée des enuiron de Paris, pour l'enuoyer vers la frontiere arrester les progrès de l'ennemy commun; mais pour donner lieu de le faire: Qu'il est bien iuste que S. A. R. execute de son costé ce qu'elle a cy-deuant promis, puis que sa Majesté a sans condition commencé de faire ce qu'on a desiré, quoy que ce soit à elle d'imposer les conditions aux autres.

5. Qu'il est iuste puis que pour le bien de la paix sa Majesté a oublié toutes les offences, chacun rentre dás son deuoir en quittant les armes, en faisant sortir les Estrangers, en renonçant à l'Alliance d'Espagne & à toutes associations, en enuoyant les actes en bonne forme, & en satisfaisant à la Declaration de l'Amnistie: Apres quoy tous ceux qui viendroient à la Cour de sa part, seroient bien receus, & qu'on leur donneroit toutes les choses necessaires.

6. Que le Prince de Condé en mesme temps qu'il fait semblant à Paris de vouloir rentrer dás son deuoir, enuoye asseurer les Espagnols, qu'il ne se separera iamais de leurs interests, quelques promesses qu'il fasse de se vouloir accommoder, continuant ses pratiques en Angletere par Barriere & Cugnae, pour appuyer celles du Comte d'Ognon: pour presser cette republique à la rupture, & solliciter sans cesse le Duc de Vitemberg de s'aduanter avec lestrouppes d'Espagne, pour se ioindre à luy: Voila le sommaire de la lettre & responce.

Le Prince de Condé n'a pas seulement des agents en Angleterre; mais il a encore depuis peu enuoyé le Cheuallier de S. Romain à Bruxelles, avec l'instruction suivante.

Il partira du lieu où il recevra cette depeſche, & ſe rendra le plus diligemment qu'il pourra à Bruxelles, pour faire entendre à M. l'Archiduc & au Comte Fuenſaldagne, que ſur la nouvelle que leurs Alteſſes ont eüe de l'eſloignement du Cardinal Mazarin, ils ont eſté le 22. du courant au Parlemēt pour declarer qu'ils eſtoiēt preſts de poſer les armes, & d'executer ſincerement les Declarations par eux faites ſur ce ſujet. Que leurs Alteſſes auoient eſté obligées de faire cette Declaration pour appaiſer le peuple, qui ſembloit deſia ſ'eſmouuoir. Qu'ils commençoient à iuger qu'il n'y auroit plus de ſeureté pour eux dans Paris, ſ'ils ne ſatisfaiſoient le public des eſperances de la Paix. Mais dans la verité, Monsieur le Prince eſt plus ferme que iamais de faire la guerre, & de renouueller ſon Traicté avec l'Eſpagne ſ'il en eſt beſoin. Qu'il prie de ſa part M. l'Archiduc & Fuenſaldagne d'eſcrire à M. le Duc de Lorraine de luy enuoyer le ſecours que Fuenſaldagne luy a promis, eſtant la ſeule reſſource qu'il peut auoir auourd'huy dans le deſſein où il eſt de continuer la guerre dans le Royaume.

Le 29. du paſſé, le Duc de la Force preſta le ſerment de Mareſchal de France entre les mains du Roy.

Le 30. le ſieur Bertet arriua d'auprès le Duc de Lorraine, & fut bien-toſt fuiuy des Deputez de ce Duc, qui ſont les ſieurs de Loyeuſe Gentilhomme de Cham-

7
paigne & Rolin son Secretaire, lesquels furent oüys Di-
manche au matin, ayant demandé, à ce qu'on dit, mais
qui sembleroit vn peu ridicule, passe-ports pour la jon-
ction des Troupes du Duc de Vitemberg à celles des
Princes. Cette negociation a pourtant abouti à vne
trêve pour huit iours entrel' Armée Françoisse & Lor-
raine: mais ce qui est encore bien remarquable pendant
que ce Duc à icy son Secretaire, il a à Paris son Capi-
taine des Gardes, qui est vne conduite, ou plustost vne
continuelle intrigue à laquelle les plus esclairez ne
voyent goutte.

Le President de Mesme est depuis quatre ou cinq
iours en cette Ville, d'où il doit partir le premier
iour pour aller prendre sa place au Parlement de Pon-
toise. Le Mareschal Docquincourt est venu & retourné
bien-tost apres vers la frontiere en son Gouvernement
de Peronne. Le Duc de Candale y est pareillement, au-
quel le grand Mareschal des Logis en a par ordre du
Roy marqué vn selon son rang de Prince. Le Duc de
Vendosme arriua hier au matin, & l'Armée Nauale
est partie pour le secours de Dunquerque.

Leurs Majestés sont en tres bonne santé. Le Roy ou-
tre ses exercices ordinaires qu'il continuë avec son ad-
dresse naturelle, aydé de sa belle taille, se fortifie tous
les iours n'acquerant pas moins les belles qualitez de
l'esprit dignes d'vn grand Roy par l'estude qu'il fait de
l'Histoire & des belles Lettres que le sieur de la Mothe
le Voyer, Precepteur de Monsieur, montre aussi à sa
Majesté.

Par la Poste de Bourges, vn billet a esté apporté au

au sieur de Nouveau General des Postes, de la prise de Montród dont l'on estoit en peine, crainte qu'il ne fust arriué quelque incident à l'execution du Traicté du costé des assiegés, la chicane à la guerre estant aussi d'agereuse qu'au Palais. L'on attend celuy du Comte de Palluu avec les particularitez, que ie donneray aussitost au public.

Demain le sieur des Ruaux Lieutenant des Gardes du Corps partira pour la demolition avec huit Gardes & pour la garde du Duc d'Angoulesme.

Le Sieur Segulier Chancelier de France est aujourd'huy arriué, estant fortuy de Paris à pied & par adresse, non sans grand danger, apres auoir deux & trois fois le iour fait grandes instances pour auoir vn passe-port qui luy a esté tousiours refusé.

De Pontoise le 3. Septembre.

Le Parlement agit avec grand zele pour le seruice du Roy, & fait valoir son autorité autant qu'il peut. Il reçoit souuent des Lettres des autres Parlements en reconnoissant son pouuoir.

Hier sur les plaintes faites par les Habitans des enuiron de Paris touchant les degasts & violences qui s'y commettent par les Troupes des Princes, il y eust Arrest, faisant deffences à tous sujets du Roy de receuoir ces troupes sans l'ordre exprés de sa Majesté & attache des Gouverneurs; enjoignant aux habitans de Paris, lieux circonuoisins, & à tous ceux de la campagne de les tailler en piece.

De Mantes le 4. Septembre.

Nostre Ville & le voisinage sont tousiours incommodez

9
modez de la garnison: mais bien honorez & satisfaits
de la Residence de Messieurs du Grand Conseil. C'est
vn plaisir aux gens d'affaires quand on entre au Palais
d'y voir exercer la Iustice avec tant de poids & d'e-
quité, & l'Authorité du Roy soustenuë avec tant de
dignité par ce sage Conseil, qui renuoye souuent des
causes en Reglement de Iuges pour estre contestées au
Parlement de Pontoise, reconnoissant qu'il a toute
l'Authorité.

De Tol. se le 26. Aoust.

Il y a quelques iours que le paquet du Roy contre
l'Arrest du Parlement de Paris pour la Lieutenance ge-
nerale en faueur de M. le Duc d'Orleans, fut ouuert
& leu, avec grand respect, & celuy dudit Parlement
renuoyé à sa Majesté tout fermé: La Ville & le Magi-
strat s'estans fort scandalisez d'vn tel Arrest, avec reso-
lution de ne reconnoistre autre que celuy de Pontoise,
depuis la declaration de la Translation qui a esté enre-
gistrée.

De Dijon le 24. Aoust.

Les Chambres de ce Parlement assemblées sur la De-
claration du Roy pour la Translation du Parlement de
Paris à Pontoise, il y a eu Arrest que non seulement
elle seroit enregistrée, mais que ce Parlement luy en-
uoyeroit Lettres de reconnoissance, comme il a fait.

De Br. uage le 25. Aoust.

Le Comte d'Ognon nostre Gouverneur paroist de
tres-mauuaise humeur depuis l'eschet receu par l'Armée
Nauale commandée par le Duc de Vendosme. Il n'a
pas à se repentir du party qu'il a pris, nō plus que beau-
coup d'autres qui voudroient bien que ce fut à recom-
mencer. Il est de plus si hay, que tous l'abandonnent, &
n'ose plus se fier à personne.



De la Rochelle le 26. Aoust.

L'Armée Nauale est prestte a faire voile pour le secours de Dunkerque. Le sieur du Pleffis Belliere qui est aux enuiron de Brouage, ayant eu aduis que la Galere du Comte d'Ognon, vn Brigantin, vn Trauersier, & les deux de Terre-neuue, chargez de Marchandise, qu'ils ont pris, estoient dans la Seudre, a enuoyé demander vne Galere au Duc de Vendosme pour s'en rendre Maistre, ce qui luy a heureusement succédé.

De Poitiers le 26. Aoust.

Nous attendons avec grande ioye le Cardinal Antoine nommé a cét Euesché: nous voudrions qu'il fust desja arriué pour rendre les submissiōs deuës a son Eminēce. La Declaration du Roy portant l'interdiction du Parlement de Paris, & translation a Pontoise, avec l'Arrest de cette Cour pour son establissement, a esté enregistré.

De Maubranche le 28. Aoust.

Les sieurs de Valensay, Coligny & Leui se sont ioints au secours de 500. cheuaux qu'a amenez le sieur de Brioles, le tout faisant enuiron 800. mais on ne fait pas grand estat des troupes des trois premiers, n'estant que Gentils-hommes & Soldats qui les ont suivis par respect de voisinage, & qui voudroient estre de retour chez eux: leur rendez-vous estoit à vn Village appellé Cornua, esloigné de S. Aman de 6. à 7. lieues. Il n'y a qu'vne entrée à Mont-ron, les troupes du Roy y sont bien postées, la Cauallerie est dans le parc, vis à vis de l'entrée, & l'Infanterie qui la soustient sur les deux flancs bien retrenchée: outre que le Comte de Buffy y est arriné avec 300. cheuaux, il n'y a rien a craindre, quand mesme les Troupes qu'amene le sieur de Mont-bas, qui sont attenduës, n'arriueroient pas assez-tost.

De Bordeaux le 27. Aoust.

L'Ornée a agi contre le Baron de Batteuille, & obligé M.

11

le Prince de Conty d'abbattre les forts qui estoient commencent, par 200. hommes qui trauailloient continuellement dans les Isles de Casaux & Poyenne: le Baron de Batteuille se promenant sur les Chartreux en Carrosse, fut arresté par vn nommé Guiraut habitant de Bordeaux, seditieux par Eminence, lequel avec 5. ou 6. de ses semblables, luy dit qu'il feroit mieux de s'en aller en Espagne, ou à Bourg; Ce fier Espagnol luy respondit qu'il ne receuoit point de commandement que du Roy son maistre, qu'il seruoit fidellement; mais que luy & ses compagnons estoient des seditieux, & des rebelles, & traistres à leur Roy, en frappant Guiraut de sa canne, lequel s'en alla bien irrité dans la ville, ou ayant esmeu l'Ormée, la porte du Chapeau Rouge fut fermée & les habitans aux Armes, dequoy le Prince de Conty aduertuy, fut demander à Guiraut l'accommodement; qui luy accorda, & fist ouurir la porte: le lendemain de bon matin Batteuille se retira à Bourg.

Madame la Princesse est fort malade d'une Diarrée qui pourra bien nuire à sa couche qui est fort aduancée.

De Chasteau-Thierry le 30. Aoust.

Le Cardinal Mazarin est party le 25. de ceste Ville pour Damery, d'où il alla coucher le lendemain à Rheims, non sans grande risqué, ayant passé au milieu des troupes de Vitemberg avec autant de resolution que de bon-heur. Il fut receu en ceste Ville avec toute la magnificence qui se peut, non tant par la consideration de sa qualité, que par l'affection particuliere qu'à pour luy, toute ceste Prouince. Le 28. il en partit pour Sedan, pour passer plus outre à Bouillon.

De Lagny le 4. Septembre.

L'Armée du Marechal de Turaine, qui passa Samedi la riuere par ceste Ville, commence à s'aduancer vers celle du Duc de Lorraine qui est campé à Sezanne pour s'opposer à sa marche. Les troupes de Vitemberg s'approchent de Paris.

De Marseille le 26. Aoust.

Depuis la prise de S. Tropés tres importante, tout est calme en ceste Prouince, par les soins du Duc de Merceœur nostre Gouverneur: Il ne reste plus que Toulon qui balance; mais on

attend le retour du Cheuallier de la Ferriere, pour le mettre tout à fait à la raison.

De Lisbonne le 17. Iuillet.

Le Seigneur Cottigho, Ambassadeur du Roy de Portugal, est sur son depart pour France, & le Comte Penoquiam, grand Chambellan & fauory de ce Roy. est party pour l'Ambassade d'Angleterre.

De Venize le 3. Aoust.

Pendant que le General Foscolo r'acommodoit son armée Nauale en Candie, les Turcs ont pris cette conjoncture pour porter vn secours d'hommes & d'argent en la Canée, ce qui l'a obligé d'aller joindre l'armée Nauallé au passage des Dardaneles. La Galere qui a porté l'Ambassadeur extraordinaire pour Constantinople est arriué en Dalmatie, ou il attend les passe-ports de la porte.

De Vienne le 15. Aoust.

Le Roy de Pologne apprehendant que les Turcs n'attaquent son Royaume ou la Hongrie, à enuoyé vers l'Empereur pour traiter d'vne ligue deffentiuue contre l'Ottoman & le Tartare, avec permission de faire des leuées en Alemagne.

De Stokolm le 5. Aoust.

Les vaisseaux pour les Ambassadeurs de Suede à LubeK sont prests, pour le traité de la Paix avec Pologne, le sieur Saluius sera encore chef de l'Ambassade.

Je laisse le reste des aduis du Leuant & du Nort pour vne autre fois, promettant de les reduire autant que ie pourray à vne feuille, pour éuiter la prolixité.

A COMPIEGNE Par l'Imprimeur Ordinaire du Roy.

le 5. de Septembre 1652.



HISTOIRE

IOURNALIERE.

De Paris le 18. Septembre.

LES. les Princes allerent à la Maison de Ville où ils firent leur Declaration pour la Paix, ainsi qu'aux Compagnies Souueraines: les opinions furent presque conformes à l'Arrest du Parlement, & il fut de plus adjousté que sa Majesté seroit suppliée de reuoker la Declaration de la translation des Compagnies Souueraines, de ne prendre aucune resolution contraire à leur establissement, & qu'à cet effect il seroit escrit à la Reyne au nom de la Ville pour la supplier de vouloir interceder enuers le Roy pour donner la Paix à ses sujets, & calmer les troubles qui sont dans son Royaume. Apres que le Prince de Condé eut fait sa Declaration, il pria l'assemblée de l'excuser s'il ne pouuoit assister à leur deliberation, mais qu'il alloit à son camp, d'où ils entendoient dire dans peu qu'il estoit à la teste d'une armée, capable de donner la liberté à leur Ville.

Le 6. le Duc de Beaufort partit à minuiet pour se rendre à l'Armée, apres auoir fait l'accommodement du sieur de Valons, Maistre de Camp au Regiment d'Infanterie de M. le Duc d'Orleans, avec le Prince de Condé, qui lors de l'attaque des bourgeois du Faux-bourg S. Victor, l'auoit voulu frapper de son espée.

Ce Prince marcha depuis minuit avec son Pôt de Bateaux, pèdât que le Lorrain & le Vvirtéberg marchoiët en haste,

A



pour prendre le Poste de Ville-neuve S. Georges, mais ils furent bien-tost preuenus par la diligence du Marechal de Turaine. A trois heures apres midy nouvelles arriuerent, que le Prince de Condé passoit sur son Pont, pendant que les autres s'escarmochoient.

Le Duc de Lorraine, le Prince de Condé, & le Cheualier de Guyse disnerent avec S. A. R. & apres vne longue conference, il fut resolu que le Duc de Lorraine escriroit à la Reyne pour luy demander la paix, conformement aux Declarations faites par les Princes, & que si S. M. refusoit la Paix à ces conditions, l'Armée alternatiuement commandée par le Duc de Lorraine & le Prince de Condé, pousseroit celle du Roy.

Le 7. il y eut conference au Palais d'Orleans entre M. le Duc d'Orleans, le Prince de Condé, & le sieur de Chasteau-neuf, plusieurs volontaires sortirent de Paris à dessein d'aller seruir aupres du Duc de Beaufort qui estoit à l'armée. Le soir precedent le Duc de Lorraine & le Prince de Condé prirent congé de M. le Duc d'Orleans, qui leur fit donner des carosses pour aller ensemble à leur Camp.

Ce mesme iour le sieur de Broussel eut grand soin de prendre toutes les munitions de l'Arsenal, & de les faire monter par bateaux pour l'armée des Princes.

Le 8. au matin, il fist conduire à leur camp quantité de chariots chargez de viures. Il y auoit grand nombre de chenaux de carrosse, entre lesquels estoient ceux du Prince de Condé.

L'on eut nouvelles que le Marechal de Turenne auoit enuoyé ordre au sieur de Mont-bas d'aller à Vitry enleuer le bagage des Princes, qu'ils y auoient laissé: le sieur Gedouyn en ayant fait aduertir M. le Duc d'Orleans sur le midy, par le fils du sieur de Karé, on y enuoya aussi-tost des Bourgeois volontaires. Le Duc de Lorraine fist reco-

gnoistre le Cheualier de Guise pour son Lieutenant General, & mesme declara qu'il seroit en cas de mort, Maître de ses troupes.

Le 9. le sieur de Rainuille ayant passé la Riuere par ordre du Marechal de Turenne avec 400. cheuaux deslite, par le moyen des Bateaux arrestez en remontant, vint charger le bagage des Princes qui estoit à Vitry, le sieur Gedouin qui en auoit la garde avec 200. cheuaux composez de la compagnie de gens d'armes de S. A. R. de celles de Madamoiselle nouvellement leuées, & des Compagnies du Regiment de Raueneil, reçeut ordre à midy de faire marcher le bagage au Faux-bourg de S. Victor, ce qu'il fit avec toute la diligence possible; mais cela n'empescha pas qu'il ne fust attaqué sur les 3. à 4. heures, à l'entrée dudit Faux-bourg: si bien qu'il y eut combat, & sans les volontaires de cette ville, & quelques volées de canon, tirées de l'Ar-fenal, ce bagage estoit perdu, encore les bourgeois en profiterent plus que les attaquans: il y eut enuiron 40. hommes tuez de part & d'autre.

Le 10. l'apresdinée, les bagages furent tirez du poste où ils estoient, près les portes de S. Bernard & S. Victor, que les habitans n'auoient voulu laisser entrer, on les fist passer sur le pont Marie, & prendre le chemin de la vallée de Fescamp & de Charenton, à dessein d'aller ioindre les troupes qui estoient au delà d'Yere.

Ce iour le Cardinal de Rets partit de ceste Ville, accompagné de plusieurs du Clergé & d'une belle escorte pour aller coucher à Senlis, & le lendemain à Compiègne: en partant il donna grande esperance au peuple de la Paix & de ramener le Roy à Paris.

Le 11. Il ne se passa rien de considerable, sinon qu'on eut aduis que les armées estoient postées si proches l'une de l'autre, qu'à toutes heures elles estoient aux mains, par

des combats legers & des escarmouches, qui n'auoient rien de decisif.

Le Duc de Loraine disna chez Madamoiselle de Beaumont, & passa la nuit à l'Hostel de Cheureuse.

Le 12. il disna chez le sieur de Chauigny avec M. le Duc d'Orleans, d'où ils allerent à Charenton: le Duc de Lorraine paré d'une escharpe bleüe que Madamoiselle luy donna, assurant qu'il n'auoit plus d'autre object, que d'obliger la Cour à faire la Paix.

Il y eut grande conferëce entre les Princes & ce Duc touchant la restitution de Stenay & Clermôt, celuy cy voulät auoir presentement ses deux places, ou qu'elles fussent mises au depost de S. A. R. autrement qu'il ne donneroit point la disposition de ses troupes au Prince de Condé.

Enfin la Chambre des Comptes donna Arrest, qu'il seroit obey au Roy, & que la Declaration de sa Majesté pour la translation a Pontoise, seroit enregistrée: pour cét effect que le Procureur General de cette Chambre, seroit député vers sa Majesté pour obtenir des passeports, & l'escorte nécessaire pour se rendre audit lieu de Pontoise.

Les six corps des Marchands considerans la longueur de cette Guerre qui ne fait que consommer la ville de Paris & ruïner tous les lieux circonuoisins, resolurent apres le refus des passe-ports qui leur auoit esté fait par S. A. R. de deputer sans le consentement de la Maison de Ville, dont ils declarerent n'estre point dependans.

La premiere Chambre des Requestes du Palais, resolut aussi d'executer la Declaration du Roy & de se rendre à Pontoise.

Le 13. il y eut encore conference à Charenton, mais auant que de resoudre, il fut trouué à propos d'enuoyer vers leurs M. le sieur de Loyeuse, pour tascher de moyenner un accommodement.

Le 14. M. le Duc d'Orleans reçut vne Lettre de l'Archiduc, que la capitulation de Don Kerque estoit faite, & qu'après cette conqueste il seroit bien tost avec ses troupes aux environs de Paris, pour obliger le Roy par la force à la Paix Generale & particulière.

Le Cardinal de Rers arriua l'appresdisnée en cette Ville, & fut reçu avec grands applaudissemens.

Le 15. ledit Cardinal alla prendre sa place à Nostre Dame avec ses habits de ceremonie; de là il alla au Palais d'Orleans où il fut fort bien reçu de leurs Altesses.

Les Curez de S. Eustache & de S. Jean annonçans à leur prosne, la volonté qu'à le Roy de donner la Paix à ses subiets, & de reuenir en sa bõne Ville de Paris, ce ne furent qu'acclamatios publiques, & resiouyssances, avec des voeux & prieres pour la prosperité & santé de leurs M.

Les 6. corps des Marchands furent encore supplier S. A. R. pour les passeports, qui les renuoya a l'Hostel de Ville, qui se deuoit assembler pour ce sujet.

Le 16. M. le Duc d'Orleans fut à l'assemblée du Palais, où il fit la lecture de la Lettre du Roy, & dist qu'encores qu'il eust sujet d'en estre offensé, que cela ne armoins n'empescheroit pas d'estre à vne bõne paix, & qu'il falloit attendre le retour du sieur de Ioyeuse, que le Duc de Lorraine auoit euoyé éCour; mais la deliberatiõ fut remise à huitaine.

Le Duc de Vvirtemberg malade d'vne fièvre, fut amené dans vne liçiere à l'Hostel de Condé.

Le 18. le sieur Broussel ayant donné vn passeport pour porter des munitions de Paris à l'armée des Princes, il y eut opposition par le sieur Denison Escheuin, & autres de l'Hostel de Ville.

De Compiègne le 18. Septembre.

Le 6. les Ducs de Vendosme & d'Elbœuf, & le sieur de Senerre entrerent au Conseil d'en haut, en qualité de Ministres d'Etat. Le sieur des Ruaux Lieutenant des Gardes

du Corps partit pour la garde du Duc d'Angoulesme.

Le 7. il y eut aduis de la marche des Troupes ennemies à Villeneuve S. Georges pour s'y poster, & de l'armée du Marechal de Turenne à Crofne, nonobstant la suspension accordée au Duc de Lorraine.

Le 8. Feste de la Natiuité de Nostre Dame, leurs Majestez ayans fait le matin leurs deuotions, l'apres-dinée ils ouyrent dans l'Eglise des Minimes la Predication du Pere Leon, Predicateur ordinaire du Roy, les Vespres en suite, & assisterent à la procession qui s'y fist pour l'establissement de la Confrairie de la pureté de la sainte Vierge.

Le Courier du cabinet de M. le Duc d'Orleans, apporta derechef vne Lettre au Roy pour obtenir des passeports.

Ce mesme iour il arriua vn Courier du Marechal de Turenne, pour donner aduis qu'il auoit preuenu d'vn quart d'heure les ennemis, qui pensoient s'emparer du poste de Villeneuve S. Georges, & que le Prince de Condé luy auoit mädé que si l'on rasoit Mont-röd, il raserait bien d'autres maisons. Il y eut ordre à ce Marechal de ne faire autre réponse, sinon que toutes les fortifications appartenätes au Roy, si M. auoit doiä de faire demolir celles de cette place: & s'il arriuoit qu'il fit raser aucune maison, qu'on ferait demolir toutes les siennes, & de ses adherans.

Le 9. les Ambassadeurs de Venise & Sauoye arriuerent accompagnez des Residents de Mantouë & Parme, du Marquis de Palauicini Gentil-homme enuoyé de la Republique de Genes, des sieurs Tubeuf President à la Chambre des Cöptes, & Pietre Procureur du Roy en l'Hostel de Ville de Paris, avec vn grand nombre de bourgeois.

Le Duc de vendosme, apres auoir touché le matin de l'argent, partit pour Dieppe, ou l'Armée Nauale se preparoit pour le secours de Dun Kerque.

Le 10. les Ambassadeurs eurent audience de leurs Majestez

où celuy de Sauoye fist grande instance pour le secours de Cazal bloqué par les Espagnols. Les Deputez de Chauny furent presentez au Roy par le Marechal d'Estrée pour rendre leurs soubmissions à sa Majesté. Ceux de Soissons & autres villes de Picardie, estoient aussi venus assseuer de leur obeyssance & fidelité.

Le Cardinal de Rets arriua accompagné de plusieurs du Clergé de Paris, avec grand nombre de Carosses & plus de 200 Caualliers. Biē-tost apres son arriué il alla salüer L. M. & Mr. Frere vnique du Roy qui le receurent parfaitement bien, la Reyne ayant fait trois pas au deuant.

Le lendemain le sieur de Berlize Conseiller du Roy en ses Conseils & conducteur des Ambassadeurs alla trouuer ledit Cardinal, pour luy dire qu'il viendroit bien-tost le prendre & le Camerier du Pape, pour receuoir le Bonnet de la main du Roy. Ce qu'il fist enuiron sur le midy, l'ayant mené dans vne chambre preparée au Chasteau, d'où le sieur de Berlize mena le Camerier à sa M. pour luy presenter le Bref du Pape, par lequel il estoit fait Cardinal à sa nomination. Cela fait il retourna prendre le Cardinal & le Camerier & les mena dans la Chappelle, ou le sieur de Saintot auoit donné les ordres pour la ceremonie. Ils attendirent leurs Majestez qui vindrent bien-tost apres, & la Messe estant dite, le Cardinal qui auoit le rochet violet, & l'habit de Cardinal dessous, se mist à genouil sur vn carreau deuant le prie Dieu du Roy: Apres vn des Chapellains prit de dessus l'Autel, vn bassin d'argēt vermeil doré, dās lequel estoit le bonnet que le Camerier auoit apporté, couuert d'vn tassetas cramoisi, & le mist entre les mains dudit Camerier qui le descourit.

Alors le Roy prist le bonnet & le mist sur la teste de ce Cardinal, en luy disant: voila le bonnet que j'ay demandé pour vous au Pape. A mesme temps le sieur de Berlize luy



bailla le Bref que le Camerier luy auoit donné, lors que sa M. le donna audit Cardinal qui luy en fit de grâds remercimēs en dōnant de grâds tesmoignages du ressēt mēt qu'il auoit de cette grace, cōme estāt la premiere que sa M. ayt departie de cette nature ; tellement que se retirant hors de la veuē de Leurs Majestez, il osta son rochet violet, & mit le rouge, puis la calote, & toutes les autres marques de Cardinal. La ceremonie faite, & leurs Majestez s'estans retirez, il alla remercier derechef le Roy, en suite la Reyne, & Mr. frere vnique du Roy. Apres le sieur de Berlize le remena à son logis dans les Carosses du Roy & de la Reyne.

Le 12. ce Cardinal accompagné de plusieurs du Clergé, eut Audience de leurs Majestez, duquel la Harangue (quoy qu'on l'ayt voulu déguiser à Paris) ne fut pas moins respectueuse qu'éloquente, ne tendant qu'à de tres-humbles supplications pour la Paix, & le retour du Roy à Paris, ou sa Majesté estoit passionnément souhaitée.

Le sieur Pietre Deputé de l'Hostel de Ville, fut aussi oüy & sa deputation estoit pour obtenir des passeports suiuant le resultat de l'assemblée qui s'y fist le 5. du courant.

Le Courtier qui auoit le 8. apporté la Lettre de M. le Duc d'Orleans fut renuoyé avec la respōce du Roy, qui le blasme de tant de redites, & de ne pas cōsiderer qu'il est la cause de tous les maux que souffrent ses subiets, en retenāt près de luy les troupes d'Espagne, & au lieu de les tēuoyer en Flandre : comme il y estoit obligé par sa Declaration, d'en faire approcher de Paris vn plus grand nombre, dont tous les gens de bien sont scandalisez.

Que la translation des Compagnies Souueraines, n'est point comme il dit par sa Lettre ordonnée pour vne peine, ny pour desferter Paris : ce sont les violences qu'on y exerce, & l'espouente que les iournées du 25. de Iuin & du 4. de Iuillet, ont donné à tout le monde, & qui en ont depuis

depuis peu fait sortir plus de 50000. personnes, iusques à tant que les gés de bien y soyent deliurez des cōtinuelles frayeurs qu'on leur donne, quand ils veulent faire leur deuoir. Que sa Majesté demeure d'accord avec S. A. R. qu'une paix pour estre seure, doit estre honneste ; mais qu'elle aduouera que pour estre honneste, il faut qu'un chacun rentre dans ce qui luy appartient legitimement : Et par consequent dans vn Estat Monarchique, la Souueraineté doit rentrer dans le pouuoir que Dieu luy a donné de commander & les subiets, rentrer dans l'obeyssance qu'il leur a laissée pour le partage.

En demandant cōme S. A. R. fait que toutes choses soient remises en leur premier estat, seroit-il iuste qu'un infame deserteur comme Marlin soit renuoyé avec le pouuoir de Viceroy de Catalogne, qu'il a voulu liurer aux Espagnols : que d'Ognon estant remis dans ses vsurpations & tyrannies aye un tiltre nouveau. Que S. A. R. sçait bien que Sa Majesté ne refuse point les passeports pour ceux qui sont demeurez dans l'obeyssance, comme le Clergé, les corps des Marchands, & autres : mais a des Officiers interdits, & à des principaux chefs de rebellion, en quoy S. A. R. fait paroistre qu'elle n'a pas intention d'obtenir sa demande.

Ledit iour 12. le Duc de Candale fut déclaré Lieutenant General de l'Armée du Roy en Guyenne. Monsieur donna le soir le bal aux Dames.

Le 13. le Cardipal de Rets prit congé de L. M. qui luy donnerent la responce par escrit à sa Harangue, sçauoir que sa Majesté auoit des-jà resolu de s'approcher de sa bonne Ville de Paris, qu'Elle s'achemineroit au premier iour à S. Germain, si tost que les obstacles qui l'empeschent d'y aller, seront ostez, pour y receuoir les preuues de son obeyssance & fidelité.

Le sieur Pietre eut aussi vne responce, contenant les rai-

sons qui empeschent qu'on ne luy donne des passeports, sçauoir l'assemblée illegitime du 5. de ce mois, tenue à l'Hostel de Ville pour vne deputation de tous les Corps, autorisée par des chefs de rebellion, qui sont le Duc de Beaufort & Broussel: mais que sa Majesté les accorderoit volontiers aux particuliers qui la viendront trouuer, soient Magistrats legitimement establis, Officiers ou autres.

Le sieur des Marets que le sieur de Palluan auoit despesché en Cour apres la prise de Mont-rond, ne fist qu'arriver ce iour là, ayant esté arresté par les Lorrains auprès de Melun; des mains desquels il se tira par adresse pour se sauuer en l'Armée du Marechal de Turenne, qui l'enuoya avec l'aduis de la prise du Chasteau d'Ablon que les ennemis n'oserent secourir.

Le 14. il arriua vn Courrier du Duc de Merceur qui rapporta que le Cheualier de la Ferriere estoit de retour avec sa Flotte à la Ciotat, promettant d'entrer par force dans Toulon. Le Procureur General de la Chambre des Comptes vint aussi pour les passeports & l'escorte necessaire pour Pontoise.

Le matin la Procession Generale se fist où l'on portoit le S. Suaire, & les Reliques de S. Corneille & S. Cyprian, patrons & titulaires. Le Roy vint à la Messe en l'Eglise de S. Corneille, & la Reyne y entendit le Sermon du Pere Leon Predicateur ordinaire du Roy.

Le 15 il arriua l'apresdinee vn Courrier de Dunkerque, avec l'aduis de la capitulation, si dans le 16. cette place n'estoit secourue.

Le sieur de Loyeuse apporta les propositions du Traité entre le Duc de Lorraine & le Prince de Condé, faictes à Charenton, mais comme les interests de ce Duc sont bien differents de ceux du Prince de Condé, & que le premier peut beaucoup mieux trouuer son auantage & sa seureté a-

avec le Roy, ledit sieur de Loyeuse estoit aussi chargé de proposer, comme il à fait, vne nouvelle negociation.

Le 16. les sieurs Guillois & Philippes antiens Escheuins de la Ville de Paris, vindrent prendre les Ordres du Roy pour aller au premier iour faire leurs charges d'Escheuin à Pontoise. Les sieurs le Febvre Preuost des Marchands & le sieur l'Allemand Conseiller aux Requestes du Palais auoient desia pris grand soin du payement des rentes qui se doit faire en ladicte Ville de Pontoise.

Ce mesme iour il arriva vn Gentilhomme de la part du Comte de Harcour, pour asseurer leurs Maiestez de son obeyssance & fidelité. Il vint aussi vn courrier de Calays qui rapporta que les Anglois s'estoient opposez au secours de Dunquerque & l'auoient repoussé.

Le 17. le sieur de Loyeuse apres auoir pris congé de L.M. s'è retourna dans vn carosse de la Reyne trouuer le Duc de Lorraine. Le sieur Chanu Conseiller d'Estat ordinaire prist aussi congé pour la Mediation du Traitté qui se doit faire à Lubec entre les Courónes de Suede & de Pologne, apres auoir negocié avec ce Duc.

Le sieur d'Aubray Lieutenant Ciuil à Paris receut lettres des six corps des Marchands pour leur obtenir des passeports, lesquels furent aussi-tost enuoyez. Auourd'huy le partement de leurs Maiestez à esté arresté pour Lundy à Mantes afin que s'approchant de Paris, elles puissent mieux cognoistre la disposition qu'il y aura à les receuoir.

Le Comte de Quincé partira le premier iour en qualité de Lieutenant General de l'Armée d'Italie sous le commandement du Prince Thomas Generalissime, pour le secours de Casal, on y enuoye les Regiments de Nauarre, Ville, Carignan, Bourgogne, Lyonnois & Peraut, il y en à encore d'autres destinez pour les suiure.

De Pontoise l'11 Sept.

Les lettres Patentes du Roy du 30. Aoust pour la conti

nuation du Parlement pendant les Vacations, furent vérifiées le 7. du present mois.

de Bologne le 10. Sept.

Le Marechal d'Aumont nostre Gouverneur, fait grande diligence pour assembler les munitions necessaires au secours de Dan Kerque, pressé par les ennemis, elles sont toutes prestes, & ne fait plus qu'attendre l'arriuée de la flotte cōmandée par le Duc de Vendosme qui s'apreste à Dieppe.

De Calais le 8. Septembre.

Il passa l'autre iour vne fregatte venant du Ovest qui portoit en Zelande la nouvelle de la deffaitte de la flotte Angloise par les Hollandois.

De Nantes le 9. Sept.

Nous auons icy aduis du partement de l'Ambassadeur de Portugal de Lysbone, & qu'il amene dix vaisseaux de guerre dans ces costes pour le service du Roy, desquels sa M. se pourra seruir ou bon luy semblera.

De Tolon le 7. Sept.

Il est parti 5 Galeres bien armez pour s'en aller à la rencontre d'une Galere d'Espagne qui passe tous les ans en cette saison, chargée d'argent, pour aller à Genes, & si elles la manquent, elles iront en suite tascher d'attraper les soyes qui sortiront de la Foire de messine, qui ouvrira le 15. du courant. L'on attend icy le Duc de Guyse.

De Xaintes le 12. Septembre 1652.

Lundy dernier le sieur de Belliere fist faire reueuë de ses troupes pres de Barbezieux, qui sont 4000. combattans; sans celles du sieur de Folleuille qui sont de 1500. hommes, & autres troupes du Poitou qui s'y rangent, on tient qu'elles vont en Perigord pour chastier les crocans, où le sieur de Biron & force Noblesse du pays les ioindront avec le

reste de l'Armee de Guyenne. L'on nous vient de dire que

l'Armée

L'Armée dudit sieur de Belliere est partie de Blanzac, pour aller à la Tour Blanche chemin de Perigord.

Vendredy le Comte d'Ognon fist prendre tous les bateaux & barques pour embarquer à Royan 4 Regimens pour aller vers Bordeaux, & de là en Perigord pour s'opposer à la jonction des troupes du sieur de Belliere, & de celles qu'auoit le Comte d'Harcour.

De Bordeaux le 12 Septembre 1652.

Le Prince de Conty attend les troupes que le Comte d'Ognon luy doit enuoyer, afin de les joindre avec celles qui sont dans ce pays pour aller en Perigord. Nous auons crainte de ne pouuoir faire nos vendanges, & que ces troupes, & celles du Roy ne viennent dans le Bordelois, si cela est nous sommes mal, d'autant que le bled estant fort cher, nous n'auons esperance qu'à la vente de nos vins.

L'Ormée a fait retirer le regiment que le Prince de Conty auoit mis à la Bastide, parce qu'il gastoit les Vignes, ce qui à esté contre sa volonté aussi bien que la demolition des fortifications du Chasteau du Ha. Si les troupes du Roy s'approchent il y à bien à craindre vne diuision dans Bordeaux.

Le Duc de Guyse arriua des le premier de ce mois en cette ville avec le P. de Conty, dans la Galliotte du Baron de Batteuille, abordant le port il fut salué par les vaisseaux & le Canon de la Ville, receu au port par le Duc d'Enguyen, & ensuite par les Jurats, & il fut conduit par les Princes à son logement. Il alla visiter la Princesse de Condé qui se porte mieux de sa grosseffe. A l'abord de Bourg il fut encore prisonnier, & ne fut mis en liberté qu'apres que les Espagnols luy eurent fait faire de grands serments de ne plus pretendre à la Royauté de Naples, desquels il pourra bien se releuer quand il voudra. Le Baron de Batteuille quoy qu'on die n'a pas receu plus de cent mil escus, qui ne

font qu'alterer la foif des creanciers. Les Ormistes font les maistres ne se soucians plus ny des Princes ny du Parlemēt, leur dernier procedé enuers Batteuille fait bien voir que leur inclination n'estant point Espagnolle ny Parlementaire ils recognoistront bien-tost leur legitime souuerain.

Du Camp de Granouiller le dernier Aoust.

Nonobstant la honteuse retraiete du Cheualier de la Ferriere avec ses vaisseaux qui à espouuenté toute la Coste de Catalogne, le Marquis de S. André Montbrun se dispose demain au plus tard à attaquer les lignes des ennemis avec les troupes, que 2000 hommes de milice du pays ont joinct. Et bien que l'euuenement de cette entreprise soit tres-perilleux & tres-incertain à cause du peu de monde qu'il à, & des grandes forces des ennemis qui débarquent leurs troupes qu'ils ont dans leurs vaisseaux, ledit Montbrun veut preferer l'honneur de la France, à toutes autres considerations.

De Boiillon le 14. Septembre.

Le Cardinal Mazarin arriua icy le 10. de ce mois, le Comte de Vvagny Gouverneur de la Place pour l'Electeur de Cologne, vint le receuoir sur les limites de cēt Estat, à moitié chemin de Sedan, avec vne escorte de 300. Mousquetaires. Il entra avec S. E. dans le Chasteau au bruit des Canons, & luy rendit les mesmes honneurs qu'il auroit peu faire à son Maistre. Elle est icy retirée avec grand repos d'esprit, faisant des vœux pour le bien des affaires du Roy, le repos de l'Estat & le bon-heur de ses subjects.

Ce iourd'huy il est venu deux partis de Stenay & de Mouzon, qui comme le lieu est neutre, & ouuert à tous venans, s'estoient mis dans le cabaret, attendant que quelqu'un sortit pour la promenade, & peu s'en a fallu que quelques Gentils-hommes de son Eminence qui sortoient hors la porte pour prendre l'air, n'ayent esté pris, ce qui

fait bien voir que c'est par ordre qu'ils le font, afin que toute liberté estant ostée, son Eminence & les siens soient de necessité obligez de retourner en France.

De Zelande le 3. Sept.

Cette Prouince a tesmoigné en sa derniere assemblée, vouloir declarer le ieune Prince d'Orange successeur aux charges de son pere, tant par mer que par terre, & le Comte Guillaume de Nassau son Lieutenant General. Les deux Prouinces de Frissland & Groning dont ce Comte est Gouverneur, tesmoignent estre dans la mesme volonté: les preparatfs pour la guerre sont extraordinaires.

De Londres le 9. Septembre.

Il s'est passé vn combat assez considerable entre les Anglois & Hollandois aux environs de l'entrée de la Manche, dans lequel les Hollandois ont eu quelque aduantage: mais les particularitez n'en sont pas encore conuës. Ils se sont en suite retirez, sçauoir les Hollandois dans Brest en Bretagne, & les Anglois dans les ports du Ouuest: les preparatifs de costé & d'autre sont grands, & il semble que cette guerre s'échauffe fort.

Pour le dedans il s'agit de quelque remuëment pour vne chose qui leur à long-temps occupé les esprits, qui est l'establissement d'vn representatif pour le Gouvernement à l'aduenir.

De VVarso-vie le 8. Aoust.

Nous aprenons que les Cosaques apres auoir leué le Siege de Campeizo se sont separez pour vn different avec les Tartares. Pourquoy le Smielnisqui General des Cosaques a escrit au Roy & au Chancelier du Royaume en termes tres respectueux & soumis avec grandes protestations de sa fidelité, assurant qu'il aduancera le traité de la Paix, & supliant sa Maieisté de l'honorer de sa grace.

De Hambourg le 24. Aoust.

Le Conte Magnus de la Garde Ambassadeur destiné pour la Suede à la Diete Circulaire qui se doit tenir sur le haut Rhin, est decedé. Les Ambassadeurs des Estats vont en Suede par mer, l'assemblée se doit tenir à Koppenhagen.

De Vienne le 25. Aoust,

Les Turcs faisant des courses en Hongrie à l'entour de Leuens ont fait grand nombre de Chrestiens prisonniers, & tué plusieurs. Ils ont voulu surprendre le Chasteau de Cestel, d'où ils ont esté repoussez avec perte: on enuoye vers ces frontieres la quantité de munitions.

De Constantinople 8. Aoust.

Le Musti à esté depossédé de ses charges, & le Grand Visir decapité par les brigues de l'Eunuque qui gouverne tout le Serrail, lequel s'est rendu maistre de la Sultane Mere, & du leune grand Seigneur. Le Bassa du Caire à esté fait grand Visir. Les Turcs ne font point de progrez en Dalmatie. L'Ambassadeur Capello arriué a Cattaro attend ses passeports, que le changement arriué à la porte ne fera point differer.


De Naples le 20. Aoust.

Il est venu aduis que les Galeres de Malte ont pris 4. Galeres Turquesques. La division entre les Royalistes & le Cardinal Philomarini nostre Archeuesque augmente de iour en iour.

De Cazal le 30. Aoust.

Cette place est entierement bloquée par les Espagnols, le Regiment de Saut qui est en garnison dans les places de Pinerol, citadelle de Turin & Veruë à eu ordre de s'y rendre, il sera appuyé des troupes de S.A.R. de Sauoye, mais il y aura de la difficulté à cause de l'inegalité des troupes. La Duchesse de Mantouë est accouchée d'un fils.

*A COMPIEGNE Par l'Imprimeur Ordinaire du Roy,
le 19. de Septembre 1652.*



HISTOIRE IOVRNALIERE,

C O N T E N A N T

Toutes les Nouvelles de ce qui se passe dans ce Royaume.

De Paris, le 21. d'Octobre 1652.

LE 15. les Colonels, Capitaines & autres Officiers, partirent de cette ville pour aller à la Cour demander la paix, & le retour du Roy. Ils furent coucher à Ruel, où estoit leur rendez-vous, en attendant les Ordres de la Majesté, qui estoit encore à Mantes. Le soir du mesme iour, le Courier de Monsieur le Duc d'Orleans revint avec vne Lettre du Roy, servant de responce à celle de son Altesse Royale, qui contenoit la derniere Declaration faite à l'Assemblée du Palais.

Le 16. S.A.R. s'estant trouuée à la continuation de l'Assemblée, y fist la lecture de la Lettre que son Courier luy auoit apportée le iour precedent, laquelle luy faisoit de grands reproches d'auoir donné ses troupes au Prince de Condé, de n'auoir point desarmé suiuant ses promesses & Declatations verbales & par écrit, de ce que les troupes Espagnoles sont encore ioinctes aux siennes, & qu'elle approuue que le Prince de Condé en fasse encore venir d'autres pour acheuer de desoler la Champagne & la Picardie; adioustant que le Roy ayant donné l'Amnistie en bonne forme verifiée en son Parlement transferé à Pontoise, ne veut pas autoriser ceux qui pretendent le tenir dans Paris, comme ils font dans l'oppression. Apres quoy S.A.R. ayant dit qu'elle esperoit receuoir de meilleures nouvelles dans vn iour ou deux, l'Assemblée fut remise au Samedi 19. du mois.

Les Gardes du Duc de Beaufort voulant sortir par la porte de S. Martin pour aller, disoient-ils, escorter le pain de Gonesse, les sieurs d. Chafan, de Pois & autres firent faire vne descharge sur eux par la Garde qui les pourluiuait bien loing dans la rue. Ce qui obligea le Duc de Beaufort de mander le Commandant nommé de Namur,



98
Lieutenant d'une Compagnie de la Colonelle du sieur Fauier au logis du Cufé de S. Nicolas, pour luy en faire la reprimande, dont il ne fist pas grand cas, disant hautement qu'il estoit bien seruiteur du Roy, & qu'il ne pouvoit plus souffrir ny Espagnols ny Lorrains.

Le 17. la Comtesse de Bossu arriva *incognito*, & s'enferma dans un Couvent de Religieuses, sans faire aucune visite.

Le 18. Les sieurs le Vieux & Denison, Escheuins, partirent pour aller à la Cour, supplier le Roy conjointement avec les Colonels de vouloir accorder l'Amnistie generale, dans la forme souhaitée par S.A.R. qui pour cet effet, leur donna passeport, & pour assurer sa Majesté du reestablishement des Mareschal de l'Hospital, Prestost des Marchands & Escheuins.

Le Cardinal de Retz & le sieur de Chasteauneuf, n'ayant pu persuader S.A.R. d'aller à la Cour, luy conseillerent d'aller passer deux ou trois iours à Limours, pendant lesquels on pourroit faciliter son accommodement pour venir saluer leurs Majestéz, estant arrivées à Paris; Mais on ne l'apût jamais résoudre à quitter cette ville.

Le 19. M. le Duc d'Orleans se trouva à l'Assemblée du Palais, où il fist entendre à la Compagnie, qu'il n'avoit aucune responce du Duc d'Amville, sinon que le Roy seroit le Mardy 22. à Paris. Mais qu'il les assureoit de ne se jamais separer de leurs interets. Quelques uns estant d'avis d'enregistrer les bonnes intentions, il les pria de n'en rien faire, & de s'en fier à sa parole. Il dit en suite qu'il avoit envoyé le sieur d'Aligre Directeur des Finances à la Cour, & qu'il l'avoit chargé de tesmoigner au Roy & à la Reyna la joye qu'il avoit de leur retour. Ce qui obligea la Compagnie de prier S.A.R. de le charger encore de faire ce mesme compliment de leur part, & de supplier leurs Majestéz d'accorder l'Amnistie en bonne forme, non par des conditions, mais par tres-humbles supplications.

M. le Duc d'Orleans adverty de l'approche du Mareschal de l'Hospital, du Prestost des Marchands & Escheuins, accompagnez des Colonels & autres Deputez, envoya le Mareschal d'Estampes au devant leur dire qu'il n'estoit pas encore temps de venir, n'y ayant pas de feuereté pour eux. Sur cet avis on fist acte pour en deliberer; mais la resolution vnanime fut bien tost prise de passer outre, laquelle des Pentrée fut animée, d'applaudissements & d'acclamations de Vive le Roy par toute la ville. Ils allerent droit descendre à l'Hotel de Ville, où ils firent assembler le Conseil, qui installa le Prestost des Marchands & Escheuins dans leurs charges.

Le 20. Au matin suivant le resultat du Conseil tenu le soir précé-

59
dent à l'Hostel de Ville, la Garde des portes fut leuée. Le sieur de Sain-
rot qui estoit venu avec les Officiers de Ville par le commandement
du Roy pour preparer la seance au Loure, afin d'y tenir son liét de Ju-
stice, commença à donner ordre à toutes les choses necessaires pour la
reception de leurs Majestez.

Il y a encore eu ce matin 21. Assemblée au Palais, où M. le Duc d'Or-
leans a fait nouvelles protestations de ne se point separer de l'interest
de la Compagnie, & apres en auoir esté remercié, il a esté mis en deli-
beration, si l'on iroit au Loure, deférant aux Lettres de Cachet du
Roy, enuoyées à chacun en particulier, de crainte que cette deference
ne fust vne approbation de la Translation faite de ce Parlement à
Pontoise, & ne fust vn preiugé indubitable pour l'aduenir. Il y eut
différens aduis, les vns estoient de prier le Roy de tenir son liét de Ju-
stice dans la grande Chambre du Palais, *in loco Maiorum*: les autres
d'obeir absolument, & la resolution de l'Assemblée a esté d'exécuter
ponctuellement l'Ordre de sa Majesté, sauf à luy faire des Remonstran-
ces en temps & lieu sur la consequence de cette Action. Et par ce que
quelques vns de la Compagnie se sont plaints de n'auoir esté honorez
des Lettres de Cachet du Roy comme les autres, il a esté arresté que les
sieurs le Meusnier, Ferrand, & le Nain, Conseillers de la grande Châ-
bre, iroient de la part de la Compagnie vers le Garde des Sceaux, pour
le prier de s'entremettre à ce qu'il n'y eust aucune différence entre ceux
d'vn mesme Corps, au iour d'vne restitution vniuerselle.

De Mantes, le 15. Octobre 1652.

Le 15. le sieur Ciron arriva de Bouillon, pour tesmoigner le des-
plaisir qu'auoit le Cardinal Mazarin, des bruits qu'on auoit publié,
qu'il empeschoit le retour de leurs Maiestez à Paris, tant s'en faut
qu'il exhortoit le Roy à rendre les bras à cette Ville, & qu'il ne luy
pourroit arriuer vne plus agreable nouvelle que celle de son entrée.
Cela ioint au decampement de l'armée ennemie où estoit le Prince
de Condé, desia aduancée iusques à la Ferté Milon, contribua grande-
ment à la resolution qui fut prise le soir, de partir le Ieudy 17. du mois
pour sainct Germain. Ce iour le courrier de son Altesse Royale de-
pêche cy-deuant au Duc d'Amuille, fut renuoyé avec la response or-
dinaire, que sa Maiesté ne pouuoit accorder autre Amnistie que celle
qui auoit esté verifiée à son Parlement à Pontoise.

Le 16. Le Marechal de Turenne vint à la Cour rendre compte de
l'estat de son armée & de celle des ennemis, qui auoit desja passé la
Ferté-Milon. Vn Gentil-homme de la part du Comte de Palluauf
seura leurs Maiestez des grands soins qu'il prenoit pour la demolition

des fortifications de Montrond, dont les ruines ne se pouuoient desia reparer pour deux cens mil liures. Que les fourneaux estoient tous prests pour faire sauter les bastions, & luy d'y employer la poudre qu'il auoit, en attendant le reste, offrant mesme d'y contribuer de sa bourse, tant il auoit de passion de donner ce contentement au Roy & à toutes les Prouinces voisines.

L'ordre fut enuoyé aux Colonels de la ville de demeurer à Ruel iusques au Vendredy, lendemain de l'arriuee de la Cour à saint Germain, pour auoir leur audience.

De S. Germain en Laye, le 21. Octobre 1652.

Le 17. Leurs Maiestez estant parties de Mantas arriuerent icy avec vne ioye qui n'est pas exprimable, tant du costé de la Cour que des habitans de ce lieu & bourgeois de Paris, qu'il les attendoient avec vne grande impatience.

Le 18. Le sieur Sanguin porta vne lettre du Roy à Mademoiselle en termes fort ciuils pour la faire desloger des galleries du Louure, en luy ordonnant son logement à l'hoitel des Ambassadeurs extraordinaires, qu'elle accepta avec grand respect, non sans plusieurs souspirs, poussez par le mouuement de ce cœur Heroïque; sans doubte dans le repentir d'auoir rompu si legerement les chaines Royales pour se lier avec vn party, qui avec les graces du Roy luy faisoit perdre sa plus agreable demeure. Son Altesse en fit connoistre de grands sentimens par sa lettre, contenant sa responce au Roy plaine de submissions & de ciuilité.

Les Colonels, Capitaines, Lieutenants, Quarteniers, & autres deputez de la ville qui les accompagnoient, faisant bien cinq cens cheuaux avec les volontaires, arriuerent en ordre par la porte du petit bois dans l'auant-cour du Chasteau neuf, où le Roy les voulut voir à cheual de dessus le balcon du vieux chasteau où estoient la Reyne, Monsieur, & les principaux de la Cour, deuant lesquels ils firent le caracol & allerent descendre au chasteau neuf, où le sieur de Saintot les receut de la part du Roy, & les conduisit en la gallerie des gardes.

Après que ce maistre des Ceremonies en eut aduertty la Maiesté, il receut ordre à mesme temps de les conduire à l'audience qui fut dans la grande sale du vieux Chasteau, où estoient leurs Maiestez, monsieur, le Chancelier, le Gard des Sceaux, le Marechal de Villeroy & autres Ministres. Ces Colonels arriuez à la porte de la sale, ils y trouuerent le Marechal de l'Hospital Gouverneur de Paris, & le Sr du Pleffis de Guenegaud Secretaire qui les receurent, & estant conduits par le Sr de Saintot, le Marechal de l'Hospital & le Sr du Pleffis les presenterent,

& ayant fait vne profonde reuerence deuant leurs maiestez, le sieur de Seues Chastillonuille ancien Colonel, commença à parler en termes tres-respectueux & eloquents. Et apres auoir assuré sa maiesté de l'obeyssance de tous les habitans de Paris, & demandé avec tres-humbles supplications son retour dans sa bonne Ville, le sejour ordinaire des Roys, & necessaire pour la felicité de ses peuples, passionnément souhaitté de tous, tesmoigna qu'ils eussent bien desiré qu'elle eust accordé vne Amnistie generale en passant par dessus de petites formalitez, qui pouuoient faire apprehender quelque reserue: Toutefois que ce n'estoient que simples souhais & non pas des conditions, n'appartenant point aux subiets d'en imposer à leur Souuerain, & que s'il en auoit fait il seroit defaduoué. Aquoy la Maiesté fist vne responce egalelement plaine de charmes & de maiesté: Qu'encore que ses affaires l'obligeassent de se rendre vers la frontiere à la teste de ses troupes contre les rebelles & ennemis de son Estat, neantmoins il leur vouloit donner ce contentement d'aller voir sa bonne ville de Paris au premier iour sans remise, & ce pendant qu'il leur renuoyroit leur Gouverneur, & le Preuost des Marchands avec ses ordres, pour poutueoir à tout.

En suite, les Colonels & autres deputez saluerent leurs Maiestez l'vn apres l'autre, tous transportez de ioye d'vne si agreable responce: De là, ils furent conduits par le sieur de Saintot dans la Chappelle du vieux Chasteau en attendant le disner; la table couuerte, le Maistre des Ceremonies alla prendre le Marechal de l'Hospital, le Preuost des Marchands & Escheuins, le sieur Aubry & autres scrutateurs avec les Colonels & autres Deputez, & les conduisit en la grande sale où il y auoit trois tables de trois cens couverts. Pendant le disner, le Roy & Monsieur passerent au trauers de la sale le chapeau à la main, en suite six Trompettes se mirent au bout qui firent fanfare pendant que les autres crioient *Vive le Roy*, beuuant à la santé de sa Maiesté.

Sur le soir le sieur de Saintot alla querir le Marechal de l'Hospital à son logis où estoient les sieurs le Febure Preuost des Marchands, Guillois, Philippes, le Vieux & Denison Escheuins, ces deux derniers aussi continuez par la lettre du Roy du cinquiesme du courant pour l'année prochaine, en consideration de leurs bons & agreables seruices. Il y auoit aussi les sieurs Aubry, l'ancien Conseiller de Ville, l'Aduoocat Amonin & Roué Scrutateurs, six Conseillers de Ville & quatre Quarteniers qui s'estoient rendus en ce lieu de saint Germain, en suite des lettres du Roy, lesquels allerent ensemble au vieux chasteau, où ils furent presentez au Roy qui leur donna audience dans le cabi-

net de la Reyne par le sieur du Plessis de Guenegaud Secretaire d'Etat, la Reyne presente, Monsieur, les Ministres & autres principaux de la Cour. Tous estant à genoux, le sieur le Vieux commença à parler, & dit; Que suiuant les lettres qu'il auoit pleu au Roy d'enuoyer à son Hostel de Ville, ils auoient fait proceder à la continuation du reuost des Marchands & des deux Escheuins: Que par cette action le Roy reconnoistroit les submissions & obeyssance des Corps de sa bonne ville de Paris, dont il protestoit en toute humilité la continuation en toutes occasions, & que le sieur Aubry chargé du scrutin auoit l'honneur d'en dire les particularitez à sa Maiesté.

En suite le sieur Aubry prit la parole, disant, Que depuis l'attentat concerté contre la Maison de Ville, on auoit esté contraint de faire vn Preuost des Marchands & des Escheuins, qui n'auoient pas esté esleus en la forme ordinaire; mais qui auoient esté faits par les puissances du temps, & qu'aussi-tost que sa Majesté par sa lettre de cachet, auoit fait connoistre que cette election ne luy estoit pas agreable, la Ville s'estoit conformée à sa volonté, & auoit esleu tout d'vne voix le sieur le Fevre Preuost des Marchands, pour deux ans, & les sieurs Guillois & Philippes Escheuins, pour vn an. Apres il supplia trehumblement sa Majesté de retourner en sa Ville de Paris; l'asseyant qu'elle y trouueroit les portes aussi ouuertes que les cœurs, qui ne respiroient que sa presence, sans laquelle cette Ville ne pouuoit estre heureuse. Apres quoy, l'ouuerture faite du scrutin, & la lecture par le sieur du Plessis; ils prestèrent le serment entre les mains du Roy, qui leur dit avec sa grace ordinaire, qu'il auoit fort agreable la marque de leur obeissance, & pour son retour à Paris, dit au Preuost des Marchands & Escheuins, qu'il les enuoyroit querir pour leur en donner les ordres necessaires.

Le 19. le Marechal de l'Hospital, les Preuost des Marchands & Escheuins, accompagnez des Colonels & autres Deputez, apres auoir pris congé de leurs Majestez, partirent sur les dix heures du matin avec les ordres du Roy, pour leur reestablisement dans leurs charges. Le Lieutenant Ciuil, comme vn des principaux Magistrats, eut aussi ordre d'aller faire sa charge. Le sieur de Chasteauneuf vint rendre ses respects au Roy & à la Reyne, qui luy tesmoignerent estre fort contents de sa conduite, & des soins qu'il a pris pour remettre la Ville de Paris, & particulierement Mr le Duc d'Orleans en leur deuoir. Le sieur d'Alligre appotta des propositions de la part de son A. R. pour vn accommodement. Mademoiselle de Longueville vint aussi saluer leurs Majestez, qui luy firent de grandes caresses, qui furent

suiuies de l'arriuee d'un Courtier de la part du Duc de Longueville, qui asseura qu'il seroit bien-toft en Cour, & que les troupes de Normandie, consistans en 1500. hommes de pied & 1000. cheuaux, estoient vers Beauuais, pour se joindre à l'armée du Maraschal de Turenne. La Declaration du Roy; portant cessation du parlement à Pontoise, & de se rendre le Maidy à sept heures du matin, en robe rouge en son chasteau du Louure, pour y receuoir les Ordres, & deliberer sur l'estat des affaires presentes, fut verifiée avec cette difference, qu'il n'y auoit qu'une lettre de cachet à ce parlement; & qu'on en auoit enuoyé à chèque president & Conseiller à paris; à la reserue des sieurs Broussel, Colon, Viole, portail, Bitaut, Benoist, de Thou, Fouquet-Croissy, Fleury, Martineau & Machaut, avec lesquels les sieurs Perraut president des Comptes, penis, les Ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, Rohan, la Boulaye & Fontrailles, eurent ordre de se retirer.

Le 20. le Roy eut aduis de l'entree du Marechal de l'Hospital, du preuost des Marchands & Escheuins dans la Ville de paris. L'on ordonna au Conseil vn fond pour le payement de l'armée du marquis du plessis-Belliere, à prendre en Languedoc, pour sa marche au secours de Barcelone. Quelques Officiers du Regiment de Vesin, détaché de l'armée des princes, qui estoit à Fismes, aporterent l'auis de sa jonction à l'armée du Marechal de Turenne, qui est encore à Senlis. L'on eut aussi aduis que les ennemis ayant voulu inuestir le Cardinal Mazarin dans Botillon, place ouuerte à tous allans & venans, à cause de la neutralité, il auoit esté obligé pour sa seureté de se retirer à Sedan.

Le Duc de Guise, reconnoissant que les sermés auxquels les Espagnols l'auoient voulu obliger sur les pretentions de Naples, en luy donnant la liberté, ne deuoient en rien diminuer sa fidelité au seruice du Roy, non plus que les artifices des princes Sujets de sa maiesté, vint par la negociation du sieur Ondedei, rendre au Roy & à la Reyne tous les respects & soumissions qu'ils auroient pû attendre de ce prince, dont leurs Maiestez furent extrêmement satisfaites.

Le 21. la Cour partit de saint Germain sur les vnze heures, mais l'affluence des carosses & du peuple fut si grande depuis saint Clou iusques à paris, que leurs maiestez ny arriuerent qu'aux flambeaux. Le marechal de l'Hospital, les preuost des marchands & Escheuins, accompagnez des Conseillers de Ville, des Colonels, Capitaines & autres Officiers, allerent au deuant iusques au bout du Cours en tres bel ordre, sur des cheuaux richement parez. Leurs maiestez firent quelque temps alte dans le bois de Boulogne, en attendant la

responce du Duc d'Amuille, qui estoit allé trouver S. A. R. pour luy faire considerer le rang qu'il tient dans le Royaume, & le respect qu'il doit au Roy, afin de l'obliger d'aller au deuant. Et ayant rapporté qu'il n'y estoit pas encore bien disposé, le Roy resmoigna courageusement vouloir l'aller trouver, mais l'Ordre par le mesme luy fut porté de se retirer le lendemain à sept heures du matin à Limours. Cela fait, la marche du Roy continuant, ce n'estoient qu'acclamations animées par le son des Trompettes & des Cloches de toutes les Eglises qui retentissoient de toutes parts. La nuit se passa en allegresses, bruit de Canons, feux de ioye, & les Lanternes à toutes les fenestres.

Le Cardinal de Rets estoit cependant dans le Louure, où il attendoit l'arriuée de leurs Majestez, qu'il salua & en fut receu avec vn grand accueil.

Le 22. les Presidens, Conseillers & Officiers du Parlement, suivant les Lettres de cachet du Roy, distribuées à chacun d'eux par le sieur de Saintot, se rendirent en la gallerie du Chasteau du Louure préparée pour la seance. Alors le Roy aduertty par le Maître des ceremonies, partit les cent Suisses à la teste, & tambour battant, entra par le bout de la Galerie, où sa Majesté trouua deux Presidens de la Cour, & quatre Conseillers venus audeuant, pour la conduire en son lieu de Justice, où elle leur dit que son Chancelier leur feroit entendre sa volonté, lequel apres auoir parlé, le premier President se leua, & tous les Presidens de la Cour se prosternerent, pendant qu'il harangua en termes fort pressans pour le bien & repos de l'Estat.

Après la lecture des Declarations faites, par lesquelles le Roy accorde l'Amnistie de tout ce qui s'est fait pendant ce mouuemens, mesme aux Princes, en posant les armes dans trois iours, après la publication, & renouans à tous Traittez & Alliances avec les Espagnols & autres Estrangers, ennemis de l'Estat, reünit le Parlement, confirme rests donnez à Pontoise, & ceux qui ont esté rendus à Paris sur les contestations volontaires des parties, fait deffences à la Cour de Parlement de connoistre à l'aduenir des affaires d'Estat, & de s'assembler extraordinairement, sinon pour les Mercuriales, & autres cas de l'Ordonnance.

Cela fait, le Roy se leua, & vn chacun fit la terraitte. Vn Exempt fut depesché pour faire aduancer en toute diligence les Troupes au secours de Casal.

Vn autre Exempt fut enuoyé avec l'Ordre du Roy au sieur de Broussel, Gouverneur de la Bastille, de rendre les Clefs, dont il s'excusa, disant qu'elles estoient entre les mains de son pere. Sa Majesté

65

Majesté fâchée de cette réponse, commanda au sieur de Vênes, Lieutenant Colonel au Regiment des Gardes, d'y aller avec deux de ses Compagnies, avec des menaces de sa part de le faire pendre à la porte de la Bastille, s'il differoit de les donner; l'apprehension qu'il en eut, & de la punition pour toute sa rebellion, le fit aussi-tost obeir, & les portes furent ouvertes aux Compagnies des Gardes, qui y entrent tous les iours l'une apres l'autre.

Le 23. M. le Duc d'Orleans partit auant le Tour pour se retirer à Limours, ayant pris le chemin de Montrouge, où il fit quelque sejour. Le Duc d'Amville alla le trouuer avec esperance d'un accommodement. Les Cours Souueraines, les Magistrats & tous les Corps de la Ville furent saluer leurs Majestez l'apresdisnée, & les remercier de leur heureux retour. Il y eut Ordre à Mademoiselle de se retirer au Bois-le-Vicomte. Les Dames de Montbazon, Fiesque, Chastillon, Bonnelle, & autres de cette intrigue, sortirent aussi de Paris par l'Ordre du Roy.

Le 24. On se voulut assembler à la Chambre des Vacations pour le retour des Officiers exilés: mais l'Assemblée fut rompue par le premier President, qui leur fit entendre qu'il tascheroit d'accommoder l'affaire.

Le Marechal de Turenne, qui a tousiours esté aupres du Roy depuis son arriuée à Mantes, en suite d'un Courier venu le iour precedent, partit en haste pour son armée, où il estoit mandé.

Ce matin 25. sur ce qui a esté remonstré à la Chambre des Vacations, par le Procureur General; qu'il s'imprimoit quantité de libelles contre le seruice du Roy; il a esté fait deffenses à tous Imprimeurs & Colporteurs, d'imprimer ou distribuer aucune chose à peine de punition exemplaire, qu'elle n'ait passé par l'avis des quatre Syndics des Colporteurs, qui en respondront en leur propre & priué nom.

Sur l'aduis qui a esté donné au Conseil du Roy, qu'il se faisoit des assemblées à l'Hostel de Condé; sa Maiesté y a enuoyé des Gardes, avec ordre de chasser tous ceux qui estoient dedans.

L'on a eu aduis, que Monsieur le Duc d'Orleans ne vouloit point accepter l'accommodement, à ces condiuions de renoncer aux Traitez faits avec les Espagnols & Lorrains; & partant qu'il faisoit estat de se retirer bien tost à Blois.

De la Ferté Milon, le 20. d'Octobre 1652.

L'armée ennemie composée de sept à huit mil cheuaux, & de quatre mil hommes de pied, a passé par ce pays, qu'elle a acheué de

ruiner. Elle a depuis passé à Pontauere, faisant estat de se fortifier à Marle. La ville de Soissons n'est pas moins dans l'apprehension d'un Siege que les autres villes circonuoisines, d'où l'on nous mande que le Prince de Condé & le Duc de Lorraine se sont separés en mauuaise intelligence, & que Clinchant se retire tres-mal content avec ses troupes dans le Liege. Le sieur de Bar Gouverneur de Doullans, va ioindre l'armée du Roy avec 1500 hommes, partie des Troupes du Duc d'Elbecuf, qu'il a assemblées en Picardie, celles de Normandie doiuent estre iointes.

De Bruxelles le 19. d'Octobre 1652.

L'on traueille avec grand soing par tout le pays pour fournir à l'armée vne somme d'argent, qu'on fait monter à vn million de liures, pourueu qu'il soit deschargé du quartier d'Hyuer. Il nous est venu aduis que les troupes s'aduancent à ce dessein, pour donner la main à la ionction de celles du Prince de Ligne, où se va rendre le Comte Fuenfaldaigne, pour conferer avec le Prince de Condé, tant sur les quartiers d'Hyuer que pour autres affaires d'importance. On parle de luy preparer vne maison en cette ville pendant l'Hyuer, & de luy rendre les hōneurs deus pour tant de signalés seruices qu'il a rendu & rend au Roy nostre Maistre.

De Bordeaux le 17. d'Octobre 1652.

L'on a fceu comme les Ormistes ont signé la Cedula euocatoire, voulans obliger le Parlement à venir plaider deuant eux. L'on est icy plus occupé à la vendange qu'à la guerre. Il est arriué des bleds de Dantzic & de Bretagne; On assure neantmoins que le Parlement de Renes a fait desfenses à peine de la vie, d'en porter dans nostre riuere. On fait monter le haut à ce qu'on a de troupes. Vn Garde du Prince de Condé, venant du medoc; assure que le Comte d'Ognon, a desarmé le vaisseau nommé la Lune, que ceux qui sont vers Bourg sont en tres-mauuais estat, & que depuis quelques iours on a pris à Blaye vn Brigantin Espagnol. Le marquis du Plessis-Belliere est en marche avec 3000. cheuaux & 1500. hommes de pied pour le secours de Barcelone. Le reste de l'armée est vers marmande, occupée à prendre de petites places.

De Londres le 16. Octobre 1652.

Il y a eu diuerses resolutions au Parlement, sur le sujet de la vente des biens des delinquans. Les particularitez de la surprise de nos garnisons dans Loughrad, Torbet & ailleurs, dans les montagnes par les Escossois, ont esté apportées. Celles de Dunstatnage & de Dun-Olley, penserent aussi estre attrapez sous pretexte d'yn festin,

De Louquierez le 7. Octobre 1652.

Les Castillans poursuivent leur dessein, s'estant depuis peu rendu maîtres de toute la coste iusques à Palamos, vne partie à force d'armes & l'autre par l'esponuente. Ils ont depuis assiegé Stelric, aduancé dans la prouince, & proche de Gironne, qui ne durera pas long-temps, pour en suite attaquer cette place, où il y a peu de soldats & de munitions.

De Turin le 10. d'Octobre 1652.

Le Duc de Mantouie a enfin au preiudice de son honneur, & des obligations qu'il a à la France de son estre & de sa cōseruation, a laschement traité pour Casal avec les Espagnols, y ayant enuoyé Dom Camille de Gonzague Prince de sa maison, avec ordre de faire mettre les armes bas à tous ses subiets qui defendoient la place pour le service du Roy. Ces habitans aussi-tost les ordres receus, se reuolterent contre le petit nombre de François qui y estoit: Mais la prudence du sieur de saint Ange, Lieutenant du Roy dans cette ville, les auoit disposez en sorte qu'ils se ietterent dans la Citadelle sans perdre vn homme, où ils sont au nombre de huit cens effectifs, qui se defendent courageusement, en attendant le secours qu'on y a enuoyé de toutes parts en diligence.

Le Chasteau fut rendu aux Mantoüians le neufiesme du courant, quoy que la capitulation n'expirast que le douze, dont le Commandant nommé Querat s'est mal acquité, estant accusé de l'auoir vendu. La perte de la ville vient de la foiblesse de la Garnison, qui n'a pû soubmettre les habitans: Et si le Regiment de Saut qui estoit de huit à neuf cens hommes y fust entré suiuant les ordres du Roy, les Ennemis ne l'auroient iamais ôzé attaquer. S. A. R. de Sauoye a fait vn si grand effort pour le service de sa Maiesté, qu'elle a mistrois mil hommes de pied & deux mil cheuaux en campagne, qui ioints aux Troupes Françoises, donnent lieu d'esperer que les Espagnols ne s'en retireront pas avec moins de honte, que par le passé. Lionnois, Ville & Carignan sont desia entrez dans le Piedmont.

De Milan le 6. d'Octobre 1652.

Nous auons aduis que Dom Camille de Gonzague estant entré dans la ville de Casal, le Marquis de Caracene nostre Gouverneur fit publier vn ban dans son armée, qui contenoit que ce Gonzague estant venu prendre de la part du Duc de Mantouie la possession de Casal, il vouloit que ses sauuegardes & passeports eussent la mesme force & yigueur que ceux de Caracene.

De Venize ledit iour d'Octobre 1652.

Les vaisseaux dont l'on a parlé cy-deuant sont en fin partis de ce port avec argent, munitions & soldats pour Candie, ayant esté ordonné au Capitaine de marcher incessamment sans s'arrester en aucun lieu, à cause de la necessité qui est grande en cette Isle, qui a esté augmentée par la prise des deux Vaisseaux, qui alloient au secours. Il en est venu aduis que le general Foscolo a enuoyé vnze Galeres & quatre Galeasses apres celles de Bey qui en ont fait la capture. L'on mande aussi de Dalmatie, que les Turcs apres auoir mis en estat les forts qu'ils ont fait dans les confins de cette province, s'en sont retirez sans qu'ils ayent fait autres courses.

De Genes le 18. d'Octobre. 1652.

Il est icy arriué vne galeasse de Toscane, chargée de beaucoup de soye pour Marseille, avec vn vaisseau venu d'Erissa en six iours. L'on a appris que deux galeres Turquesques estant débarquées en cette Isle, plus de quatre-vingts Turcs y faisant le degast ont esté tous tuez par les habitans.

De Vienne le 30. Septembre 1652.

Les lettres de prague nous assurent que les Turcs grossissent fort dans son voisinage. C'est pourquoy l'Empereur qui est à present à Brandeis, a fait aduancer dans la Silesie & Moranie quelques compagnies de tous les Regimens, & mesme des Regimens entiers avec le Comte de Bouchain Marechal de Camp, & beaucoup de Colonels & Officiers. L'on enuoyoit aussi en la frontiere d'Hongrie quantité de munitions de guerre & de bouche.

De warsovie le 26. Septembre 1652.

L'on a depesché vn Courrier à Prague vers l'Empereur, portant aduis que les moscovites auoient fait vne incursion dans les terres du Turc, & qu'à cette fin on auoit rappelé les Tarrares, qui estoient entrez dans nostre Royaume, pour la defense des Estats du grand Seigneur. Cé qui fait mettre les Cozaques en bonne garde, iusqu'à ce que les deputez enuoyez à nostre Roy pour luy demander la paix, avec tres-humbles supplications, soient arriuez. Cependant leurs Maiestez sont sur le point de partir pour la haute Pologne, avec dessein d'aduancer iusques en Prusse, pour haster les leués qui se font pour la continuation de la guerre.

A PARIS, Chez ALEXANDRE LESSELIN, rue de la Barillerie, deuant le Palais.

Avec Priuilege du Roy. 1652.

